

### 3.3. PROMOTION MID AMATEURS DAMES

20 au 21 juin 2020 au Golf de Cholet

#### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales mid amateurs dames.

**Pour les équièères :** Voir le règlement général des épreuves par équipe de la FFG. Ouvert aux joueuses ayant 30 ans ou plus la veille de l'épreuve.

**Pour les équipes :** 24 équipes maximum seront retenues dans l'ordre ci-dessous :

- 1- L'ordre du mérite 2019 des clubs dames
- 2- L'ordre d'arrivée des inscriptions sur extranet pour les clubs ne figurant pas au mérite des clubs dames

#### FORME DE JEU

##### Epreuve sur 2 jours :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 3 meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3<sup>ème</sup> Division.

#### ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription : 200 € par équipe

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général 1-2-2-1.

#### PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3<sup>ème</sup> Division.